

PLAN DE ZONAGE

Échelle 1/ 2.500°

4.2b - PARTIE BASSE
avec application des PPR

PLU initial approuvé par délibération
du Conseil Municipal du 06 mars
2020

Révisions allégées n°1 et n°2
Modification n°1
Approuvées par délibération du
Conseil Municipal du 21 juillet 2022

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51

Légende :

Zones urbaines :
U Zone urbaine dense du Chef-Lieu et des Eserts.
Uh Zone urbaine des hameaux.
Uz Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Grand Champ.
Uep Secteur destiné à des équipements d'intérêt collectif et services publics.

Zones à urbaniser :
1AU Zone à urbaniser à court ou moyen terme.
2AU Zone à urbaniser à long terme.

Zones agricoles :
A Secteur agricole.
An Secteur agricole à protéger en raison de sa forte valeur paysagère et/ou agronomique.

Zones naturelles :
N Secteur naturel.
Nd Secteur de dépôt.
NI Secteur de la zone de loisirs.
Nra Secteur des restaurant d'altitude.

Index environnemental
- zh Zone humide.

Prise en compte des risques naturels - PPRI du Giffre et PPRn des versants :

Zone rouge d'aléa fort : Inconstructible
Zone d'aléa moyen
Zone d'aléa faible : constructible sous conditions

